



Bulletin d'information

N°83 Février 2026

Le mot du Président

Nous vivons un contexte international chargé qui voit Donald Trump se retirer de toutes les instances internationales (dont l'accord de Paris), et où la conclusion de l'accord avec le Mercosur et l'entrée probable de l'Ukraine dans l'UE vont accroître la pression sur le monde agricole.

Raison de plus pour agir aussi au niveau local.

Après avoir parlé dans notre précédent bulletin de l'artificialisation des sols, identifiée comme la première cause de baisse de la biodiversité, nous aborderons dans ce numéro la deuxième cause, **la (sur) exploitation des ressources naturelles** : agriculture, chasse, pêche, forêt, ressources minières.

On a essayé dans ce numéro d'évoquer leur impact sur **la biodiversité** et trouver des pistes d'action au niveau local.

Concernant l'agriculture on peut acheter local et de préférence des productions qui respectent au mieux la biodiversité. **Saviez-vous que l'agriculture biologique représente 20 % des surfaces dans notre Communauté de Communes des Deux Vallées**, c'est loin d'être négligeable, et ce sont des productions ancrées dans le territoire. Tout ne se fera pas en un jour mais on peut au moins essayer d'y contribuer

Quant à la chasse, sujet polémique, **nous avons donné la parole** à un de nos adhérents chasseur.

Le Geai est aussi intervenu sur des dossiers comme le schéma de cohérence territorial de Communauté de Communes Val d'Essonne (SCoT). Sous ce vocable un peu technocratique se cachent de vrais enjeux d'aménagement du territoire, avec des projets comme la desserte du Val d'Essonne, l'extension des zones commerciales au sud de Mennecey et un grand parc hôtelier à l'emplacement de l'ancien parc de Saint-Vrain.

Nous avons également une pensée pour nos vieux arbres. Loin de moi l'idée qu'il ne faille pas toucher aux arbres, le bois est un matériau renouvelable par excellence. Mais avant de couper un très vieil arbre, posons-nous les bonnes questions ! Enfin, vous trouverez, **en fin de bulletin, un aperçu de nos activités** de 2025

Bonne lecture

Léon

SOMMAIRE	
1. NOS ACTIVITES	Page
1.1 Chantier nature Gironville	2
1.2 Atelier la maison au naturel	3
2. LOCALEMENT VOTRE	
2.1 Plaidoyer pour nos vieux arbres	3
2.3 Brame du cerf : l'overdose ?	4
3. AGIR	
3.1 Enquête publique sur le schéma de cohérence	5
3.2 Union des Amis du PNR du Gâtinais	6
3.3 Rencontre avec le SIARCE	6
3.4 Suivis conventions ENS Courdimanche	7
4. DOSSIER : ressources naturelles biodiversité	
4.1 Exploitation des ressources et impacts	7
4.2 L'agriculture bio dans notre territoire	11
4.3 Chasse et biodiversité	15
4.4 Biodiversité et pêche	16
4.5 Projet de forage pétrolier à Nonville	17
5. Et pour finir	18



1.2 Atelier la maison au naturel : Confection produits ménagers

Comment nettoyer efficacement sa maison sans effort, sans se ruiner tout en respectant l'environnement ?

C'était l'objectif « clairement » défini pour cet atelier mené à D'Huisson-Longueville.

Sollicité par Mme Edith Vino, maire adjointe de la ville, le Geai a proposé cette animation qui a réuni près de quinze participantes en ce samedi 29 novembre !

Une lessive facile à réaliser, une crème à récurer et un nettoyant multi-usage, ont été fabriqués sur les conseils avisés et astuces de Claire, avec moins de cinq produits naturels, souvent déjà disponibles dans notre maison !! Ces produits sont sans danger sur nos écosystèmes et de plus très économiques.

Un bon moment de partage pour changer nos habitudes vers un avenir plus propre pour la nature !

Et un grand merci à la commune pour la mise à disposition de la salle !



Photo : Le Geai

Patricia

2. LOCALEMENT VOTRE

2.1 Plaidoyer pour la préservation de nos vieux arbres

Un tilleul plus que centenaire a été abattu sans préavis au centre d'un de nos villages du Parc naturel régional du Gâtinais français. Un tilleul, qui faisait partie du patrimoine du village, partie intégrante d'un alignement comme il en existe le long de nos rues afin de mettre en valeur telle avenue, tel monument chargé d'histoire, telle place.

On ne peut couper de tels arbres sans une bonne raison, et il faut en outre fournir une autorisation ou une déclaration préalable, avec un diagnostic phytosanitaire et mécanique prouvant la mise en danger du lieu selon le besoin. (Art L.350-3 code de l'environnement). En cas de danger imminent, aucune déclaration préalable n'est requise. Pour notre tilleul, le diagnostiqueur est passé après sa coupe... dommage !

Dans nos villes et villages, on bétonne, on construit, on aménage, les arbres deviennent gênants !

Pourtant, nous devrions accorder davantage de valeur à nos vieux arbres : ils ont un intérêt esthétique évident, mais ils sont aussi la mémoire vivante d'un village, ils ont vécu des événements marquants de notre histoire passée, ils ont traversé les époques et les civilisations, ils font partie de notre patrimoine naturel et culturel.



Malgré l'évolution de leur environnement, nos vieux arbres ont réussi à s'adapter, malgré les traumatismes subis, les attaques parasitaires, climatologiques ou accidentelles, ils atteignent parfois une longévité hors norme car ils ont des capacités à réagir face aux agressions.

Les vieux arbres jouent un rôle écologique majeur : Ils offrent des niches pour la faune et la flore, participent à la régulation thermique et à l'amélioration de la qualité de l'air. Plus un arbre est vieux, plus il stocke du carbone. Le captage du CO₂ augmente continuellement avec la taille et l'âge des arbres : ils séquestrent du carbone dans leur tronc et leurs racines et captent du CO₂ tant qu'ils continuent à grandir et à faire de nouvelles feuilles. (*)

Alors comment éviter que nos vieux arbres soient abattus de façon arbitraire ? Il existe heureusement des protections :

- Ils peuvent se situer dans des sites préservés : sites classés, espaces naturels sensibles, Natura 2000, Espace Boisé Classé. Voir détail fiche outil du Parc**.
- Protection par le biais du code de l'environnement***, ou label « Arbre remarquable de France ».

Nos vieux arbres sont **les plus vieux êtres vivants sur terre** et pour cela doivent être respectés et protégés. Evitons donc de les blesser, préservons leur santé, ET RESTONS VIGILANTS ! On dit qu'il faut 300 ans à un chêne pour grandir, 300 ans pour rester et encore 300 ans pour décliner. A méditer !



Photo : Laurence Blatt

(*Un arbre jeune devra atteindre une pleine croissance pour absorber un maximum de carbone. Le flux de carbone lié à la photosynthèse va aller en augmentant au fur et à mesure que l'arbre grandira. Jeunes comme vieux, les arbres contribuent à l'écosystème).

Sources :

**Parc naturel régional du Gâtinais Français : Les fiches outils : Abattage d'arbres : la réglementation. Office national des forêts. Arbre-patrimoine.fr. Nature.com : [nature/taux d'accumulation de carbone dans les arbres augmente continuellement avec la taille de l'arbre](http://nature/taux-d-accumulation-de-carbone-dans-les-arbres-augmente-continuellement-avec-la-taille-de-l-arbre). Association Etats-sauvages. Ventdesforêts.com. Musée National d'Histoire naturelle. Entretien avec Arthur Debeauvais (spécialiste en diagnostic sanitaire et mécanique des arbres) arbres-et-paysages.fr. Vergers-vivants. www.arbres.org.

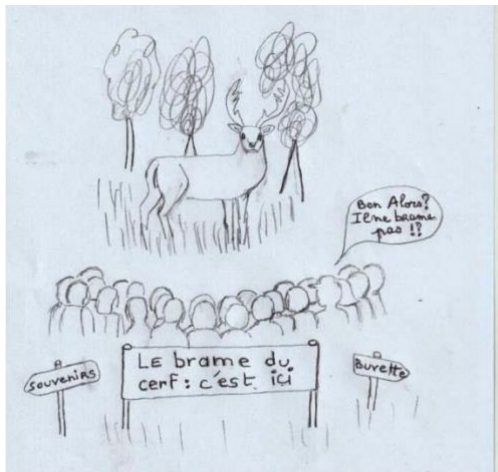
***Code de l'environnement (autres articles L.411-1, L.132-3, L.581-4)

Laurence

2.2 Brame du Cerf : l'overdose ??

Le cerf élaphe est bien présent chez nous. Avoir la chance de l'observer est toujours un moment magique, surtout les mâles avec leurs bois imposants. Les massifs de Fontainebleau et de Bouville sont les « hot spots » de la population Sud-Essonienne. Lors du brame, le spectacle atteint son paroxysme, les mâles excités se disputant les femelles se font entendre à des kilomètres.





Dessin : I Canceill

Les sorties nocturnes à cette époque (fin septembre, début octobre) sont donc de plus en plus prisées, et c'est bien ainsi car de l'émerveillement naît l'envie de protéger la nature. Cependant n'arrive-t-on pas aujourd'hui à un point où l'excès de fréquentation peut devenir problématique avec un dérangement conséquent.

Les photographes, de plus en plus nombreux veulent immortaliser ces moments, en s'approchant de préférence le plus près possible des animaux.

On voit même des voitures traverser la plaine.

Sur le massif de Fontainebleau on est arrivé à un point où le brame sur les secteurs classiques est en diminution, avec un déplacement sur les zones privées ou protégées. Cela dit, la population de cerfs ne semble pas pour le moment être affectée par cette fréquentation.

Mais ne serait-il pas temps d'arriver à un code de bonne conduite : ne pas aller en voiture dans les chemins, lors d'une sortie à pied, éviter au maximum de sortir des chemins, ne pas pénétrer dans les propriétés privées, lors des sorties de groupe, discipliner les participants, être le plus discret possible (pas de lampes frontales, pas de flash) ?

La commune de Vayres-sur-Essonne a instauré l'interdiction de circuler en voiture sur les chemins, sauf agriculteurs et riverains évidemment, serait-ce un exemple à suivre ?

Léon

3. AGIR – Le Geai agit pour vous

Au-delà de nos activités en direction de nos adhérents ou du grand public, Le Geai continue de suivre les projets affectant notre territoire.

3.1 Enquête publique sur le schéma de cohérence territoriale (SCoT) de la communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE)

Le SCoT est un document de planification territoriale qui définit les grandes orientations d'aménagement pour un territoire donné.



La CCVE a élaboré son SCoT depuis 3 ans, et il arrive aujourd'hui au stade de l'enquête publique. La partie sud de la CCVE étant dans la zone d'action du Geai, nous avons donc examiné le projet, collaborant en cela avec d'autres associations locales, entre autres, la LPO Seine Gâtinais.

Quelques projets ont attiré notre attention pour leur impact potentiel :



- **Aménagement d'activités commerciales et touristiques de l'Ardennay à Cerny** près de l'aérodrome Salis : nous n'avons pas plus de précisions à ce stade, mais si ce projet conduisait à augmenter l'activité aérienne ce serait problématique pour le voisinage...

- **Création d'un grand complexe hôtelier avec des écolodges à Saint-Vrain** sur le site de l'ancien parc animalier : pas moins de 5,8 ha seraient artificialisés alors que ce parc est situé dans une zone humide, qui fait la transition entre le marais d'Itteville et les marais de la basse vallée de l'Essonne.

- **Desserte du Val d'Essonne** : cette nouvelle route devrait permettre de joindre depuis l'A6, la zone d'aménagement au sud de Mennechy, puis Ballancourt en contournant Chevannes. Avec la création de nouvelles zones d'activités et plateformes logistiques à Mennechy, un développement de trafic commercial est prévisible en direction de la RN20 en passant par la Ferté-Alais, avec notamment des conséquences pour les villages de Baulne et de Boissy-le-Cutté dont la traversée n'est absolument pas calibrée pour ce type de trafic.

- **Objectifs d'urbanisation** : La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE), reste majoritairement rurale malgré une forte croissance démographique depuis 1982 (+21 000 habitants). Le SCoT prévoit une hausse de population entre 8 100 à 12 600 habitants d'ici 2042. Cela nécessiterait la construction de 370 logements/an selon les objectifs régionaux. Or, ces objectifs sont déconnectés de la baisse du solde naturel démographique et de la lutte contre l'artificialisation des sols. Nous demandons de concentrer la construction, uniquement sur les zones déjà urbanisées, d'adapter les logements au vieillissement, de prioriser le logement social et de réduire l'objectif à 220 logements/an.

Tous ces projets ne sont pas encore actés, mais le SCoT ouvre la voie à leur réalisation. Le Geai a donc émis un avis défavorable en l'état, sur ces différents points.

3.2 Union des Amis du PNR du Gâtinais Français

Le Geai continue de collaborer avec d'autres associations locales dans le collectif « union des amis du PNR ».

Dans ce cadre, une série d'actions à proposer aux candidats aux élections municipales, a été élaborée.

Par ailleurs, nous suivons les réunions du comité environnement du PNR. Parmi les sujets pertinents, y sont discutés : **les projets de protection de zones de captage d'eau, la définition locale de la stratégie des aires protégées.**

3.3 Rencontre avec le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de Rivières et du Cycle de l'Eau)

Le Geai a rencontré Mme Gremillet, directrice rivière du SIARCE (syndicat de la rivière Essonne), pour faire un point d'actualité des dossiers.

Retour du castor

Le castor tente un timide retour dans la vallée de l'Essonne.

Un affichage dans différentes communes, concernant le piégeage, a semé un peu de confusion.

Pour le piégeage du ragondin, dorénavant seuls sont autorisés les pièges de type 1 afin d'éviter les captures accidentelles du castor.



Le marais de Jarcy à Boutigny-sur-Essonne

Nous avons renouvelé notre inquiétude sur son assèchement, depuis l'abaissement des clapets du barrage de la Grande Roue. Mme Gremillet nous a informés que le projet d'arasement est à l'arrêt.

Un diagnostic a montré une amélioration du peuplement piscicole de la rivière et du transport de sédiments, mais effectivement un assèchement partiel du marais.

Après les élections municipales, une réunion pour relancer le dossier, va être organisée avec tous les acteurs. Le Geai devrait être invité.

Le marais de la sucrerie à Maisse

1214 peupliers (âgés de 50 à 70 ans, en fin de vie) ont été abattus. Le projet est la renaturation du marais avec notamment un écopâturage (deux vaches ont été installées en 2025).

3.4 Suivis Conventions Espaces Naturels Sensibles (ENS) de la commune de Courdimanche

Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles du département, Le Geai participe aux réunions de suivi de la convention avec la commune : zones humides et Prairie des fonds.



Il faut féliciter la commune pour son action exemplaire au niveau de la résorption du mitage (*), (démontage cabanes le long de la route D449 en direction de Maisse).
Et ça se voit dans le paysage !!

() Le mitage est l'éparpillement, sans plan d'urbanisme réellement cohérent, d'infrastructures, de zones d'habitat, de zones d'activité, dans des espaces initialement ruraux (forestiers ou agricoles).*

4. DOSSIER – Ressources naturelles, biodiversité

4.1 Exploitation des ressources naturelles et impacts sur la biodiversité

Après avoir abordé dans notre précédent bulletin du Geai, l'artificialisation des terres, nous aborderons dans cet article la deuxième source de perte de biodiversité telle que définie par IPBS à savoir l'exploitation des ressources naturelles (l'IPBES est la plateforme internationale pour la biodiversité, équivalent du GIEC pour le climat).

Sur notre territoire, on pourra parler de : l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche / la chasse, l'exploitation de ressources minières (pétrole, sable).



Cet article aborde les deux premiers. L'exploitation du sable a été abordée dans notre bulletin précédent. Quant à la chasse, la pêche et les projets d'exploitation du pétrole en Sud Seine-et-Marne, ils sont abordés plus loin dans ce bulletin.

Au sein du PNR du Gâtinais, les surfaces agricoles occupent 58 %, contre 33 % pour la forêt, ce qui est proche de la moyenne nationale. Les activités agricoles et forestières vont donc avoir un effet déterminant sur la biodiversité. Pour le reste, les zones humides, landes à bruyère et prairies calcicoles notamment, elles sont d'une grande richesse avec une faune et une flore très particulière, mais les surfaces dans notre région sont très restreintes. Elles sont d'ailleurs plutôt victimes de l'abandon de l'élevage, entraînant la fermeture du milieu.

Quand on parle d'impact sur la biodiversité, il faut procéder d'abord à un diagnostic fiable. Les grands mammifères se portent bien (voire trop : le sanglier), mais lièvres et surtout lapins sont en forte diminution.

On pourrait parler de la présence des insectes dont la tendance est inquiétante (syndrome du pare-brise propre).

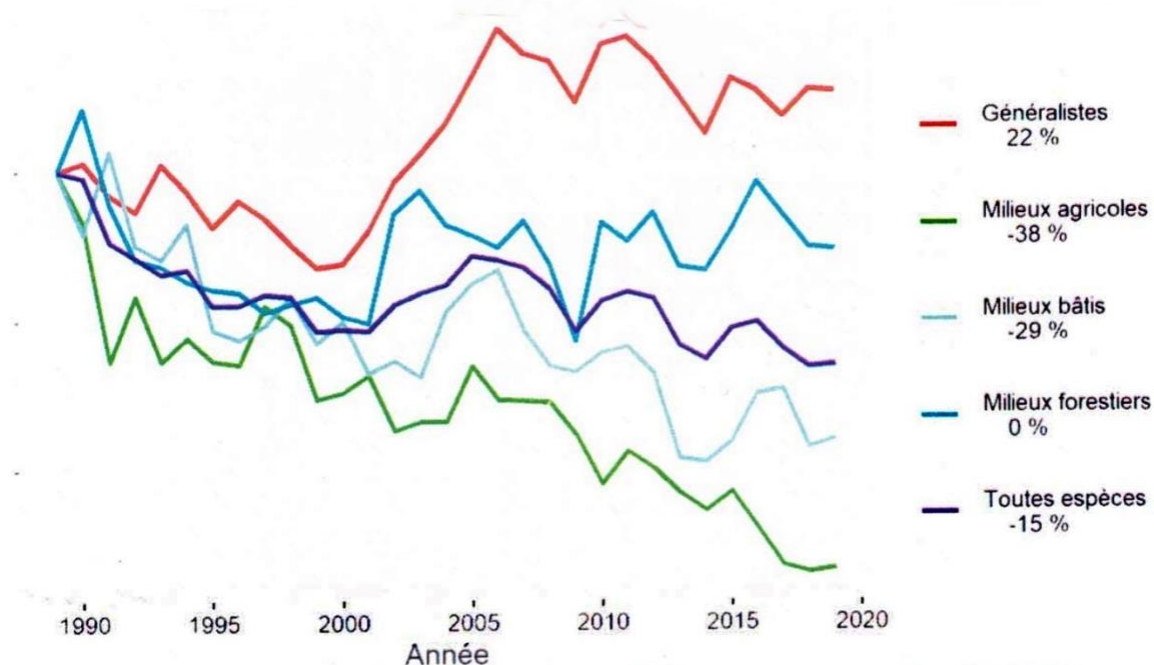
En ce qui concerne les oiseaux, on peut parler du « suivi temporel des oiseaux communs » (le STOC). Par son protocole rigoureux et la durée du suivi, plus de 30 ans, c'est aujourd'hui une référence en France.

Des tendances d'évolution ont ainsi été dégagées pour chaque espèce.

Puis elles ont été classées en groupes selon leur spécialisation pour 3 grands types de milieu : agricole, forestier, milieu bâti.

Un 4ème groupe comporte les espèces dites généralistes, qu'on trouve dans tous les milieux (pigeon ramier, corneille...).

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des espèces ainsi classées, avec une base « indicateur 100 » en 1990, puis la tendance en fonction des années en % du niveau de 1990.



<http://www.vigienature.fr/fr/observatoires/suivi-temporel-oiseaux-communs-stoc/resultats-3413>

On constate que c'est en milieu agricole que la baisse est la plus forte, et que les espèces forestières sont moins impactées.

Les espèces de milieux bâtis se situent entre les deux : les oiseaux y souffrent de la diminution de sites de nidification (rénovation du bâti ancien, rénovation thermique), ainsi que de la raréfaction générale des insectes.

Quant aux espèces généralistes, (celles qu'on trouve dans tous les milieux, pigeons, corneille...) elles sont en légère augmentation, car elles bénéficient de la présence de l'homme. On parle alors d'une banalisation de la faune.



Qu'a-t-on observé chez nous depuis 30 ans ?

En zone agricole

- ▶ Trois espèces ont disparu : outarde canepetière (autrefois gibier abondant en Beauce), cochevis huppé, pipit farlouse (nicheur).
- ▶ En forte baisse ou baisse modérée : perdrix grise (souche sauvage), bruant jaune, linotte mélodieuse, alouette des champs, caille du blé, bruant proyer. Les busards Saint Martin et cendrés ont du mal à se maintenir, sans les actions de sauvegarde engagées par les associations en collaboration avec les agriculteurs.
- ▶ Plus ou moins stable : œdicnème criard, buse.
- ▶ En augmentation : pigeon ramier, milan noir. Notons aussi l'observation de plus en plus fréquente de grandes aigrettes, oiseau de zones humides mais se nourrissant fréquemment en plaine agricole.



Outarde canepetière

Il y a donc une majorité d'espèces en déclin, voire en disparition.



Dessin : B Busigny

En zone forestière :

Le pic cendré a disparu, le pic noir est arrivé en nouveau venu, le pic mar est beaucoup plus abondant qu'avant.

Le pouillot siffleur est devenu très rare, probablement en lien avec l'exploitation des vieux boisements diversifiés.

Le bouvreuil a nettement diminué.

Pour la majorité des autres espèces, on note un assez bon maintien. Dans notre région le bilan est donc relativement rassurant pour la forêt, ce qui confirme les données STOC au niveau national.

FACE A CES CONSTATS, QUELLES POURRAIENT ETRE LES PISTES D'AMELIORATION ?

Agriculture

Pour identifier les causes du déclin des oiseaux et insectes, on peut se référer au travail de Vincent Bretagnolles, chercheur au CNRS de Chizé (Deux-Sèvres), probablement un des meilleurs connaisseurs du sujet aujourd'hui en France.

Son constat :

- ▶ Il y a d'abord la simplification et la spécialisation des paysages – disparition de la polyculture élevage, prairies/landes pâturées, agrandissement des parcelles. Cette uniformisation est mauvaise pour les insectes et oiseaux car ils ont besoin de différents milieux pour se reproduire et se nourrir.
- ▶ L'autre cause de ce déclin est l'utilisation d'intrants :
 - ✓ Les pesticides, à la fois les herbicides qui éliminent la flore spontanée à la base des réseaux trophiques alimentaires servant aux oiseaux et insectes, et les insecticides qui impactent directement ou indirectement les insectes.
 - ✓ Les fertilisants, dont l'azote de synthèse qui a des effets négatifs sur la flore, privilégiant quelques espèces (cultivées ou pas) très compétitives.



S'y rajoute maintenant le réchauffement climatique dont on mesure encore mal l'impact, mais qui ne semble pas encore une cause majeure de déclin. (Même si les moissons de plus en plus précoces n'arrangent rien)

Et enfin une prédation accrue certainement, chat errant, renard, fouine/martre, rapaces), facteur aggravant, mais qui est aussi présent en milieu forestier où les oiseaux se portent beaucoup mieux.

Que peut-on faire ?

Améliorer la diversité des paysages se heurte à divers obstacles. Les multiples dispositifs imaginés (mesures agro-environnementales) au niveau de la PAC (Politique Agricole Commune) manquent de continuité dans le temps.

On a vu sur notre secteur, l'importance des jachères PAC mises en place dans les années 90 dont certaines se sont transformées en 30 ans en zone très riche au niveau botanique, et sont prisées par les oiseaux (alouettes, œdicnèmes). Malheureusement leur existence est remise en cause à chaque changement politique (ainsi en est-il par exemple des grandes jachères sur les côteaux de Courdimanche, Maisse et Vayres qui ont été labourées).

Difficile pour les agriculteurs de s'y engager seuls sans aides, et il n'y a pas de formule magique : bandes enherbées, jachères, mares, chemins, taille des parcelles, haies, agroforesterie...

A noter le développement encourageant des prairies de fauche, et un retour de l'élevage de moutons et de chèvres.

Enfin on peut craindre le développement du photovoltaïque sur les terres agricoles pour ses conséquences prévisibles sur les oiseaux.

En ce qui concerne l'autre sujet, les intrants, la voie de l'agroécologie serait à favoriser, mais elle se développe difficilement faute de valorisation économique pour les agriculteurs, pour compenser les baisses de rendement et les risques accrus.

L'agriculture de conservation qui essaie de travailler la couverture permanente des sols, se développe. Elle apporte un plus sur la biodiversité des sols et le stockage de CO₂, allant ainsi dans la bonne direction. Nos sols abritent 25 % de la biodiversité mondiale, et les vers de terre en sont un des acteurs majeurs. Elle reste cependant dépendante des herbicides et autres produits.

Quant à l'agriculture biologique, un récent rapport de l'INRA et de l'ITAB (Institut Agriculture Biologique) a compilé les résultats d'un grand nombre d'études sur son apport au niveau biodiversité. *Les résultats de ces méta-analyses démontrent une différence en faveur de l'agriculture bio, de l'ordre de 30 % de biodiversité en plus, en abondance, et 23 % en plus en nombre d'espèces.*

Le prix de vente supérieur en agriculture biologique offre une forme de rémunération de ces services.

Vous trouverez plus loin un article qui parle de l'agriculture bio sur notre territoire.



Jachère agricole avec orchidées
Photo : Léon Van Niekerk

Ce sera donc en combinant diversité des paysages et agriculture sobre en intrants, qu'on pourra espérer inverser les tendances. Et au-delà d'un cadre réglementaire nécessaire, le comportement d'achat du consommateur pourrait être déterminant.



Exploitation forestière

On a vu que la biodiversité dans nos forêts est assez peu touchée par l'exploitation intensive, comparée à d'autres régions.

La composition de nos forêts est relativement diversifiée.

Les forêts privées dans la vallée de l'Essonne sont très morcelées, ce qui empêche une exploitation rationnelle et les protège paradoxalement.

Quant à la Forêt des Trois Pignons, il y a des projets d'exploitation de l'ONF (Le Vaudoué) qui sont contestés. Aussi, récemment, des coupes de vieux chênes ont eu lieu au Coquibus, des arbres, certes en difficulté, mais dont au moins une partie méritait de rester en place.

Le bois est une ressource durable qu'il faut exploiter mais à bon escient.

Attention aussi, à trop vouloir favoriser le bois de chauffage, on prend le risque d'une surexploitation. Le bois de chauffage devrait être limité aux rejets de l'exploitation du bois d'œuvre (seule la moitié d'un arbre est valorisée en bois d'œuvre).

Enfin nos forêts sont d'ores et déjà très affectées par le réchauffement : on note un dépérissement accéléré surtout sur les zones sableuses à faible réserve hydrique.

Ne serait-il pas temps aussi de créer une réserve intégrale sur une surface limitée comme refuge de la flore et de la faune forestière, à l'instar des réserves biologiques en forêt domaniale de Fontainebleau (voir notre bulletin précédent). La forêt à cheval sur les communes de Milly, Boutigny et Maisse, est suffisamment grande pour abriter un noyau en réserve intégrale sur des parcelles communales. Un beau projet en perspective ??

Nous sommes plusieurs à avoir noté l'abattage d'une peupleraie importante à Maisse dans le « marais de la sucrerie ». Ce marais acquis par le SIARCE doit faire l'objet d'une restauration pour retrouver une faune et une flore typiques des zones humides à la place d'une monoculture.

4.2 L'agriculture bio dans notre territoire : productions locales et cantines scolaires

Quelle est la situation du bio sur notre territoire ?

Part surfaces bio au niveau national : 10 %

▶ Essonne 13,6 %

▶ CC2V (Communauté de Communes des Deux Vallées) : 20 %, soit 1839 ha, ou 25 fermes (chiffres agence bio 2024).

Notre territoire est donc en avance en la matière, mais le marché du bio est sous tension depuis la fin de l'épisode covid, avec une dé-conversion d'un producteur de grande culture à Maisse.

Il appartient au consommateur de soutenir ce type d'agriculture de préférence locale !

Le blé bio est moins productif, souvent moitié moins, en retour payé jusqu'à deux fois plus. Il en est de même pour d'autres productions (pommes, betteraves...).

Ceci dit, la valeur payée aux agriculteurs ne représente en moyenne que 10 % de la valeur de ce que paye le consommateur final !! (Le reste va aux intermédiaires). Un lait bio en supermarché ne coûte que 10 à 12 centimes de plus qu'un lait conventionnel (source agence bio). Le prix du blé payé au producteur dans la composition du prix de la baguette se compte aussi en centimes...

Si tous les acteurs de la filière jouaient le jeu et que les économies d'échelle étaient au rendez-vous !



En achetant en direct chez nos producteurs locaux sans intermédiaires, les prix peuvent rester raisonnables tout en soutenant l'économie locale

Il y a du choix sur notre secteur : lait à Moigny, farine et œufs à Videlles, volailles et légumes à Milly, fruits et lentilles à Soisy, viande à Valpuseaux, cresson de fontaine à Vayres...

Et le Bio dans nos cantines ?

La loi EGalim (2018) fixe pour la restauration collective un objectif minimal de 50 % de produits de qualité et durables, dont au moins 20 % de produits issus de l'agriculture biologique depuis 2022. La loi Climat et Résilience les renforcent même à 60% en 2024.

L'objectif s'applique aux cantines scolaires municipales et aux autres collectivités publiques. Il se calcule en valeur (euros) d'achats alimentaires sur l'année civile.

Les collectivités sont tenues de réaliser un bilan annuel de leurs achats et doivent télédéclarer la mise en œuvre de ces objectifs. En 2024, sur la base de ces télédéclarations, on peut malheureusement affirmer que l'objectif de 2022 n'est pas atteint : mais le nombre des télédéclarations augmente, ce qui signifie un intérêt croissant des communes.

Selon un bilan publié en 2024 par l'Agence bio, les communes (crèches, écoles maternelles et primaires, maisons de retraite) atteignent environ 25 % de produits bio dans leurs achats, tandis que les départements (collèges) sont à 17 %, les régions (lycées) à 10 %, et l'État (Crous) à seulement 6 %. Ces chiffres sont issus d'une analyse de l'Agence Bio, qui souligne que, malgré ces disparités, la part globale de l'alimentation bio en restauration collective se situe autour de 7 % en 2024-2025, loin de l'objectif de 20 % fixé par la loi alors même que l'agriculture bio traverse une crise sans précédent...



Notons que des groupements d'agriculteurs bio (GAB) sont destinés à accompagner toute collectivité ayant un projet de restaurant bio. Citons également le collectif « Lespiedsdansleplat » qui met à disposition toute une armada de compétences pour toute commune désireuse de s'engager sur cette voie.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français porte une stratégie territoriale favorable aux circuits courts et aux produits locaux. Ainsi pour les communes du Parc, la situation évolue



Photo : mon-panier-bio.com

lentement mais les efforts sont là : journée sans viande, introduction quotidienne de produits bio (légumes, laitages, fromages ou fruits) mais la restauration scolaire reste trop souvent livrée par des prestataires.

Néanmoins, la loi de 20 % bio est une opportunité (valoriser producteurs locaux, *réduire l'empreinte chimique*, éduquer les élèves) mais aussi, c'est vrai, un défi logistique et budgétaire.

L'empreinte chimique » désigne l'impact environnemental et sanitaire lié à l'utilisation de produits chimiques de synthèse entre autres dans les pratiques agricoles conventionnelles.

En optant pour le bio, on réduit cette « empreinte chimique »

Les principaux freins identifiés en général sont : un volume d'offre bio locale insuffisant, la fragmentation des achats, des chaînes d'approvisionnement adaptées manquantes, une organisation des cuisines non adaptée.



Pourtant des solutions déjà observées ailleurs sont transférables : mutualisation d'achats entre communes, adaptation des menus, diversification progressive des fournisseurs et communication aux familles, politique anti-gaspillage et prise en compte des déchets alimentaires, parfois transformés en énergie locale (Biogaz).

L'Impact attendu est important : si 20 % bio est atteint progressivement, c'est un soutien réel aux conversions en agriculture biologique et une meilleure résilience alimentaire locale.

Chacun de nous, surtout en cette période pré-électorale, peut exercer un suivi citoyen : parents, grands-parents, élèves, mobilisons-nous en interpellant les élus locaux sur macantinebio.fr par exemple.

Adoptons le suivi citoyen en demandant aux conseils municipaux la publication annuelle des données d'achats alimentaires (transparence + comparabilité). C'est facile, c'est ici (scanner avec votre téléphone).



Conclusion : la loi existe et le cadre est posé ; les accompagnements techniques sont possibles. La réussite dépend de prises d'initiatives locales et surtout d'une volonté politique territoriale !

L'exemple réussi de la commune de Cerny :

Depuis avril 2018, la ville de Cerny s'est dotée d'un laboratoire de préparation moderne et a embauché une équipe de 5 personnes à temps plein. Sont préparés ici et par semaine environ 300 repas pour les écoles, environ 70 pour le centre de loisirs et 40 pour le portage à domicile sur les communes de Cerny, Baulne et d'Huison-Longueville.

A ce jour, seules Cerny et Ballancourt disposent d'une solution de production locale de repas dans la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Bien sûr, la nature des publics servis (jeunes et âgés) nécessite le respect de réglementations très précises en matière de quantité, de préservation des aliments mais aussi de justification de la qualité des achats réalisés. Il est difficile alors de contourner les centrales d'achats de Rungis pour satisfaire à ces obligations administratives.



L'équation entre le budget déterminé annuellement par la commune et les impératifs de la loi EGalim, revalorisés par la loi Climat et Résilience en 2024 (60%) est une véritable gageure. En effet, les produits bio sont plus chers et les marges de négociation sont très minces. Il faut savoir jouer avec les promotions ! La mise en place via le Plan Alimentaire Territorial (PAT) « Sud-Essonne » portés par les EPCI (établissement public de coopération intercommunale) de l'Etampois, Dourdan et Entre Juine et Renarde, devrait aboutir prochainement à la création d'une légumerie dans le Sud Essonne, permettant traçabilité et renforçant la production locale...

Pour le moment : tout est affaire de centimes et de choix. Repas à 4 ou 5 composants ? Goûters fournis par l'école ou non ? Service en plat pour la pédagogie du partage ou service à l'assiette pour réduire les quantités ? Tout est objet de vigilance pour trouver les meilleurs compromis et rester dans le budget.

La Ville de Cerny affiche un résultat d'environ 10% de produits bio en 2025 et 33.5% de produits de qualité et durable. Ces chiffres sont en progression constante d'une année sur l'autre.

Le plus important se cache peut-être ailleurs : la satisfaction des enfants et des parents est réelle. Certains parents demandent même au responsable la recette des soupes proposées ! Les repas des anciens (2 par mois) sont aussi un véritable succès. Ne dit-on pas avec raison, que l'on qualifie une société aux soins qu'elle porte à ses enfants et ses anciens ?



Le regard de Thibault Marien et Véronique Boulnois, maraichers bio, pain et farine bio, à Milly-la-Forêt

Thibault et Véronique nous informent : « La loi EGalim n'a pratiquement pas engendré d'activité supplémentaire pour nous. Seule une petite part de notre production (env. 5%) est destinée à la restauration collective, via la coopérative bio d'Ile-de-France. Et c'est resté stable. La restauration collective reste donc très marginale par rapport à notre production pour nos 2 AMAP (Association pour le maintien de l'Agriculture Paysanne, dont la Belle et la Blette à Milly www.labelleettabletemilly.fr)*, nos légumes pour les Biocoop et quelques épiceries solidaires d'Ile-de-France.

Il y a eu des expériences concrètes sous l'impulsion du parc du Gâtinais pour livrer trois fois dans l'année des écoles et collèges à des chefs cuisiniers motivés par le projet. (Ex. Perthes-en-Gâtinais). Mais la pérennité de l'action demande de modifier les appels d'offres pour les rendre plus souples sur les quantités, les possibilités de remplacement en cas d'aléas de production ou même pour accepter les légumes moins standardisés qui nécessitent parfois plus de temps de préparation.

La solution demande d'apprendre à travailler ensemble, d'abord au coup par coup, puis plus fréquemment, pour intégrer les problématiques de chacun et avancer pas à pas sur l'ajustement des quantités, sur le non-gaspillage.

Bien avant 2022, à Milly, l'offre de nourriture bio était réelle, disponible. L'accompagnement des communes est possible. Et la demande de la population là...



Espérons que les déclarations d'intentions pré-électorales, cette fois-ci, soient réellement suivies d'effet » !



*N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste des futurs amapiens pour la prochaine année !



Le label Valeurs Parc naturel régional

De nombreux labels agricoles ont vu le jour ces derniers temps : haute valeur environnementale, label rouge, équitable, AOP et AOC, Demeter, zéro résidu, C'est qui le Patron etc...

Difficile pour le consommateur lambda de s'y retrouver !

Plus près de chez nous on a le label « Valeurs Parc naturel régional » porté par le PNR.

Cette démarche est tout à fait intéressante pour la promotion des producteurs locaux. S'appuyant en cela, sur 3 engagements, qu'on ne peut que soutenir :

- Attachement au territoire.
- Forte dimension humaine et sociale.
- Préservation et valorisation des patrimoines

Un regret cependant : **l'absence d'engagement concret sur l'agriculture biologique**. On aurait pu imaginer que les producteurs faisant l'effort de travailler sans produits chimiques soient davantage mis en avant ?? Ne pourrait-on pas imaginer un engagement avec un % minimum d'ingrédients issus de productions bio ??

A méditer

Claudine L, Pierre G



4.3 Chasse et biodiversité – Quel Impact ?

Entre la découverte d'un tas de betteraves en milieu forestier, probablement destiné à nourrir du gibier, la raréfaction voire la disparition des petits animaux en plaine et la remise en cause de la pratique de la chasse par certains de nos adhérents, les interrogations demeurent pour savoir si la chasse a un impact sur l'évolution de la faune sauvage dans nos régions. C'est ainsi que nous avons rencontré un de nos adhérents, chasseur.

Au-delà de l'aspect éthique, et parlant de biodiversité, il faut rappeler que :

1)° La chasse est une pratique très réglementée et encadrée. Le chasseur doit posséder un permis : cela suppose une réussite à un examen théorique complété par un examen pratique. Par ailleurs, tuer nécessite une bonne connaissance du tir afin d'abattre le gibier sur le coup sans souffrance pour l'animal. Un bon chasseur doit donc s'entraîner.

2)° L'agrainage, l'affouragement, et le nourrissage des animaux sauvages est interdit sauf autorisation exceptionnelle. Un agrainage linéaire de dissuasion pour le grand gibier est autorisé sur déclaration préalable, afin de limiter les dégâts en plaine agricole, mais en aucun cas l'agrainage en tas. Est-ce toujours respecté ??

3)° L'éthique du chasseur est de prélever du gibier dans le but de le manger, pas de faire un massacre inutile. Toutefois en pratique chez nous, entre lâcher de petit gibier, et battues sur de grosses populations de sanglier, chevreuil et cervidés, il y a souvent des quantités de gibier qui excèdent les besoins familiaux, mais qui sont redistribués.

4)° Dans chaque département il existe un plan de chasse établi entre chasseurs, agriculteurs, forestiers et l'Etat (Office français de la biodiversité, Office national des forêts, département et préfecture). Ce plan permet de gérer le nombre d'animaux chassés en instituant des quotas. En Essonne : Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2024 - 2030.

De ce fait les grands animaux ne sont pas actuellement menacés par la chasse en Essonne.

Qu'en sera-t-il demain ? Un rapport administratif (ministère de l'Ecologie et ministère de l'Agriculture) alerte sur le fait que la moitié de la forêt domaniale serait en situation de « fort déséquilibre » et préconise un « choc de régulation des ongulés sauvages ». La baisse radicale des populations de grand gibier constituerait « la condition nécessaire pour le renouvellement forestier à un coût raisonnable et pour la préservation de la biodiversité » !!!!!

Les forestiers réclament toujours plus de tirs pour la régénération de la forêt, mais quelques clairières en forêt ne seraient-elles pas aussi positives pour la biodiversité ?

Il existe aussi une liste des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), auparavant appelés espèces nuisibles.



Dessin : I Canceill

Pour le département 91, on trouve le sanglier et le pigeon ramier, la bernache du Canada, fouine, renard, corbeau freux, corneille noire, pie bavarde.

Le renard, bouc émissaire parfait peut en effet être un problème localisé pour les élevages de volailles et il faut apporter des solutions. Mais que de mulots consommés et de dégâts agricoles évités. 1000 renards ont été tués en Essonne et 300 piégées en 2025. Est-ce la solution partout ??

Oui les corneilles et corbeaux sont un problème lors de la levée des cultures, et des interventions localisées peuvent être justifiées. Mais préconiser leur destruction pour la sauvegarde du petit gibier, on peut s'interroger ?

Quant au ragondin c'est une espèce originaire d'Amérique du nord, classée espèce exotique envahissante.



Actuellement on constate une recrudescence de gros gibier (sangliers, cerfs) qui occasionnent des dégâts importants dans les cultures. De fait il y a une vraie gêne pour tous les professionnels dont les cultures subissent des dégradations par les animaux sauvages.

L'augmentation de la population des sangliers est due aux hivers moins rigoureux, une nourriture plus abondante et plus facile à trouver, couplé à une gestion stricte et discutable pratiquée depuis une trentaine d'années. Les sangliers sont habiles et les chasser n'est pas aisé : La battue est le mode de chasse le plus pratiqué en Essonne et en France, mais ne faudrait-il pas développer les nouvelles pratiques : traque-affut (miradors), poussée silencieuse, pratiques plus sélectives et efficace avec moins d'animaux blessés dans la nature ?



Dessin : B Busigny

Les chasseurs sont aussi de moins en moins nombreux.

Si le petit gibier de plaine comme la perdrix grise, lièvre, lapin de garenne (victime de myxomatose) a pratiquement disparu, les causes ont été discutées ci-dessus : modification du paysage agricole et changements de pratiques.

Les professions agricoles et sylvicoles représentent des partenaires incontournables de la chasse d'aujourd'hui, le milieu étant fondamental pour le développement et la conservation des espèces : il faut donc replanter des haies, maintenir des bandes enherbées dans les parcelles cultivées, mettre en place des jachères fleuries et des bordures de chemin, implanter des couverts, protéger et restaurer les zones humides, éviter que les clôtures ne deviennent des pièges pour la faune (Nouvelle loi engrillagement), faciliter le passage des animaux en maintenant des corridors...

Roger

4.4 Biodiversité piscicole et pêche en moyenne vallée de l'Essonne : Quel bilan ?

En moyenne vallée de l'Essonne, l'état des peuplements piscicoles reste difficile à évaluer précisément. Un stage sera proposé par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau) en 2027 pour affiner ce diagnostic. Malgré les efforts de protection, les pêcheurs signalent une baisse des populations de brochets, sans que cette tendance puisse être objectivée pour l'instant. Les frayères pourraient être en cause, mais ni la pêche ni le braconnage ne semblent modifier fortement les effectifs. La pratique du « no-kill » se généralise (pratique consistant à ne pas tuer le poisson et le remettre à l'eau). L'alevinage reste courant, bien que les populations s'ajustent naturellement aux capacités du milieu (source : observatoire-poissons-seine-normandie.fr).

On peut s'interroger sur la pertinence de cet alevinage toujours pratiqué. Elle va favoriser les poissons avec un risque de déséquilibrer les autres espèces, par exemple les amphibiens. Ne vaut-il pas mieux mettre tous les efforts sur l'amélioration du milieu, ce qui bénéficierait à toute la vie aquatique dans son ensemble ?

Le brochet, espèce « parapluie* » dépendante des zones humides, fait l'objet d'un suivi attentif.



Photo : peche28.fr

Les études récentes sur le bassin de la Seine confirment son rôle clé dans l'écosystème, mais soulignent aussi sa vulnérabilité face à la dégradation des habitats. A Buno-Bonnevaux et Maisse, les populations semblent stables, mais celle des jeunes individus reste fragile.

Côté positif, le retour des truites sur le ru de Cerny est encourageant (alevins observés).



Enfin, le cormoran, peu présent sur la rivière, n'y constitue pas une menace majeure. La préservation des zones humides (Marais de Jarcy !) et la réduction des pollutions restent prioritaires pour maintenir la diversité piscicole dans la vallée.

Et si notre impact dépassait nos rivières ?

Les prélèvements excessifs ne sont pas qu'une question locale. Notre consommation quotidienne, comme celle du thon rouge, menace des espèces à l'échelle mondiale. Chaque choix compte : privilégier des poissons issus de pêche durable ou réduire notre consommation de produits surpêchés peut faire la différence.

Et vous, comment votre alimentation influence-t-elle la biodiversité, ici et ailleurs ?

Pierre G.

**On appelle espèce parapluie, une espèce dont le domaine vital est assez grand pour que sa protection assure celle des autres espèces végétales et animales peuplant le même territoire.*

4.5 Extraction pétrolière à Nonville

Un projet de forage pétrolier (à 1500 m de profondeur) à Nonville (30 mn de Milly-La-Forêt, sud Seine-et-Marne) porté par Bridge Energies suscite une forte contestation, notamment de la part de « Eau de Paris » et de plusieurs associations écologistes. (Les Amis de la Terre France, France nature environnement (FNE) Ile-de-France, FNE Seine-et-Marne, Notre affaire à tous, Reclaim finance et le Réseau action climat France).

La préfecture a autorisé en janvier 2024 des travaux préparatoires pour deux nouveaux puits, situés près de zones sensibles : captages d'eau potable, zone Natura 2000 et biosphère de Fontainebleau.

Les opposants dénoncent des risques pour l'eau potable de 200 000 habitants et une incohérence avec la loi de 2017 prévoyant la fin progressive des hydrocarbures. (Loi n°2017-1839 du 30/12/2017).



Lors de l'audience au tribunal administratif de Melun, le rapporteur public a estimé qu'il n'existait pas de risque avéré de pollution de l'eau, contrairement aux arguments d'Eau de Paris, mais a reconnu deux failles : une étude d'impact insuffisante et un manque de garanties financières pour la remise en état du site.

Le Tribunal Administratif de Melun a accordé un sursis de 10 mois à Bridge Energies et au préfet de Seine-et-Marne pour régulariser le projet. Cette décision a été rendue **le 30 janvier 2025**. Les associations et Eau de Paris restent déterminées à faire annuler le projet, qu'elles jugent dangereux et illégal. Bridge Energies affirme, elle, que la poursuite de l'exploitation est vitale pour sa survie économique.

Un bel exemple de conflit entre l'intérêt légitime d'une entreprise privée et l'intérêt général, collectif, de préservation de l'environnement...

Pierre G



5. Et pour finir

5.1 Un peu de poésie



*Automne,
Dans le jardin de ma grand-mère
Il pleut des feuilles tout en or
Et l'on dirait qu'un roi, sur terre
A répandu tout son trésor,*

*Pourtant, grand-mère n'est pas riche
Car cet or-là n'est que couleurs...
Et l'automne n'en est pas chiche,
Lui qui n'offre que peu de fleurs,*

*Mais lui, si triste de manière,
Devient, lorsqu'il entre hésitant
Dans le jardin de ma grand-mère
Aussi joli que le printemps.*

*Gabriel Belot
Poète, peintre, graveur
1882-1962*



5.2 Les activités du Geai en 2025




Association Le Geai Synthèse des activités 2025


Activités	Lieu	Date
Chantier nature - restauration pelouses calcaires	Gironville	22-janv.
Assemblée Générale	Prunay sur Essonne	08-févr
Sortie oiseaux hivernants	Lac de la forêt d'Orient	22-févr
Tous au compost	Milly la Forêt, Vayres sur Essonne	29 mars et 2 avril
Balade forêt et abris ornés	Milly — Coquibus	16-avr
Sortie plantes sauvages comestibles	Boutigny sur Essonne	26-avr
Sortie nature oiseaux, orchidées	Boutigny sur Essonne	11-mai
Journée du Geai	Courances	24-mai
Sortie nature : flore, papillons avec Naturessonne	Gironville	30-mai
Festival VIREVOLT	La Ferté-Alais	05-juil
Forum des associations	Maisse / Boutigny	6 et 7 septembre
Essonne Verte, Essonne Propre, (ramassage déchets)	Maisse	27-sept
Atelier cuisine végétarienne	Prunay sur Essonne	04-oct
Sortie forêt et abris ornés	Milly la Forêt	11-oct
Sortie oiseaux : la migration des grues cendrées	Lac du Der	8/9 Novembre (deux jours)
Atelier confection produits ménagers zéro déchet	D'Huisson-Longueville	29-nov
Décorations durables de Noël	Maisse	06-déc
Chantier nature - restauration pelouses calcaires	Valpuseaux	10-déc





Libellule déprimée – Photo : Pierre Schmitt

	<p>N'hésitez pas à nous contacter : Par courrier : 1 rue des cordeliers 91820 BOUTIGNY SUR ESSONNE Par mail : legeai91@le-geai.fr Notre site internet : le-geai.fr Sur Facebook « association le Geai »</p>
---	---

	<p>Le Geai Association pour la protection environnement Sud Essonne 1, rue des Cordeliers 91820 Boutigny sur Essonne legeai91@le-geai.fr</p>	<p>Directeur de la publication : Le Geai Comité de relecture : Laurence Blatt, Patricia Soler, Ladislav Serec, Léon Van Niekerk Maquette et mise en page : Claudine Deluzet Imprimeur : ID'Imprim 91590 La Ferté Alais ISSN 1634 5665 Dépôt légal : 1^{me} trimestre 2026</p>
---	---	--

Avec le soutien des communes de



Boutigny sur Essonne(*)



Baulne



Cerny



Courdimanche sur Essonne



Maisse (*)

Source : Blason, Wikipédia (*) site internet Mairie

